L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 1ER MARS.

Revue des Journaux.

Le journal qui se dit républicain et serait, néanmoins, désolé que les autorités fédérales agissent envers nous conformément aux principes républicains, a inséré, hier, en tête de la première colonne de ses dépêches, certaines informations menaçantes qu'il prétend lui avoir été transmises par un ami intime de M. Grant. Ce télégramme, dont beaucoup de gens aimeraient assez à voir l'original, annonçait à la population que les citoyens qui s'enrôleraient dans la milice assumeraient sur eux une grave responsabilité. Le *Picayune* n'ajouterait pas foi à cette nouvelle carpet-bagger—c'est-à-dire mensongère—si le gouvernement de Washington, en maintes occasions, n'avait eu recours à la menace pour nous intimider. Les aventuriers, comme leurs amis de la capitale, se trompent grossièrement sur l'esprit qui nous anime: nous sommes trop maîtres de nous-mêmes pour entreindre les lois, nous désirons éviter tout conflit avec M. Grant qui, nous en avons la conviction, n'a aucun droit de s'immiscer dans le différend actuel—mais si malgré la mansuétude, la soumission, dont nous avons donné tant de preuves, les citoyens étaient attaqués par les soldats des Etats-Unis, trouverait-on étrange qu'ils se défendissent? La lutte ne s'étend pas au-delà des limites de la Louisiane: bien plus, c'est une lutte entre différentes organisations de la race blanche, entre les véritables habitants de l'Etat et les intrus. Les nègres n'ont rien à y voir, il ne faut pas plus les considérer que s'ils n'existaient pas, à moins qu'ils ne s'obstinent à faire sentir leur présence à l'heure décisive. Si M. Grant intervenait dans le conflit, ce serait de sa part un nouvel abus de pouvoir—abus que les révélations faites au comité des sénateurs et l'opinion exprimée par ces derniers rendraient encore plus odieux.

—Le *Picayune* ne comprend pas l'empressement de la législature à élire un sénateur des Etats-Unis; on était en droit d'espérer, d'après la ligne de conduite suivie depuis sa réunion, qu'elle ne s'engagerait pas dans cette voie avant que le congrès la reconnût définitivement. Les titres de M. Warmoth au poste que ses amis demandent si opiniâtrement pour lui sont, pour le moment, en dehors de la question, mais il est une chose à laquelle nous sommes tenus de nous arrêter et dont les aveugles seuls ne s'aperçoivent pas—c'est que la principale cause de notre faiblesse git dans notre alliance avec lui. Nos ennemis sont anxieux de prouver à nos juges qu'il a fait de nous les instruments de son ambition, et M. Trumbull, le défenseur le plus habile que nous ayons au sénat, en est réduit, pour amortir l'effet des harangues de M. Morton, à nier que l'ancien gouverneur de la Louisiane nous ait poussés à l'action. Les partisans de M. Kellogg se croiront sauvés et chanteront victoire du jour où ils auront réussi à établir, d'une façon ou d'une autre, que leur adversaire n'est pas le peuple, mais bien M. Warmoth. Si, malheureusement, ils parvenaient à leurs fins, à convaincre, le parti républicain, comme un seul homme, se rangerait de leur côté et nous serions perdus. Nous serions perdus sans espoir. Encore une fois, n'oublions pas que les aspirations personnelles s'effacent devant la nécessité politique et les intérêts de l'Etat.

Les partisans de M. Grant, dit le *Times*, feraient bien de se souvenir qu'en l'absence de décision, toute la responsabilité d'actes ultérieurs pèsera sur le président. Le congrès n'est pas tenu de le tirer des embarras qu'il s'est créés lui-même pour n'avoir pas voulu attendre l'action des sénateurs et des représentants; ceux-ci peuvent, dans le cas où ils le jugeraient convenable, partager cette responsabilité avec lui, mais le premier magistrat de l'Union ne saurait s'y soustraire. Quelles en seront les conséquences pour son administration et pour nous? Rien ne l'obligeait à sanctionner bâtivement l'usurpation de Pinchback et c'est en vain qu'il chercherait aujourd'hui à se réfugier derrière des artifices de langage, des subterfuges usés et des raisons d'avocat en détresse.

—Le *Times*, dans un second article, parle de l'effervescence qui règne dans la communauté. Les citoyens les plus modérés en sont venus à croire que l'abstention a cessé d'être une vertu et qu'un changement quelconque ne nous serait pas plus fatal que le chaos actuel. Nous sommes victimes de bandits qui réclament d'odieux privilèges et jurent, par tous les dieux de l'Afrique, que l'usurpation appuyée par les baïonnettes est plus forte que les réclamations basées sur la loi; mais il ne faudrait pas, malgré les torts de nos adversaires, compromettre par la témérité les avantages que nous avons obtenus jusqu'ici. Nous pouvons encore espérer. M. Grant n'ignore pas que beaucoup de ceux qui occupent des sièges au Mechanics' Institute sont des intrus et des êtres dangereux; il ne saurait avoir de sympathie pour eux. Les rédacteurs du *Times* ajoutent que s'ils sont bien renseignés, les autorités fédérales préconisent un compromis qui, s'il ne nous donne pas tout ce que nous demandons, nous sera plus avantageux que l'emploi de la force ou une nouvelle élection.

—Nous trouvons dans le *Republican* un long article sur l'opinion de la majorité du comité d'enquête. MM. Carpenter, Logan, Alcorn et Anthony, si nous nous en rapportons à l'interprétation de l'organe donanier, auraient voulu blâmer les fraudes des conservateurs en ordonnant une autre élection.

—M. Warmoth, dit le *Republican*, a soin de se montrer guerrier dans certaines localités et fort pacifique dans d'autres. Ce petit compliment est adressé à l'ancien maître de la feuille radicale à l'occasion des télégrammes lus par M. Morton au sénat et démentis par M. Trumbull.

—Les hommes de couleur qui assistaient, lundi dernier, à l'assemblée convoquée dans le but d'obliger le gouvernement à reconnaître aux patriotes cubains les droits de belligérants, ont l'approbation de leur chaleureux organe. Tout en invitant les autorités fédérales à travailler à l'émancipation des nègres, ils n'ont pas oublié les blancs dans leur souhaits et leur appel. Les gabelous et les ébauchés débauchés ont les yeux sur la terre bénie des cocotiers, des bananiers et des doublons; ils ne les en détacheront plus. *Attention, señores!*

—Voici le texte du projet de loi sur le culte catholique qui vient d'être soumis au grand conseil de Genève par la commission spéciale de cette Assemblée:

"Le Grand conseil, sur la proposition du conseil d'Etat, décrète ce qui suit pour être soumis au vote populaire:

"Art. 1er. Les curés et les vicaires sont nommés par les citoyens catholiques inscrits sur les rôles des électeurs cantonaux.

"Ils sont salariés par l'Etat. Ils sont révocables.

"Art. 2. L'évêque diocésain reconnu par l'Etat peut seul, dans les limites de la loi, faire acte de juridiction et d'administration épiscopales.

"Art. 3. La loi détermine le nombre et la circonscription des paroisses, les formes et les conditions de l'élection des curés et des vicaires, le serment qu'ils prêtent en entrant en fonctions, les cas et le mode de leur révocation, l'organisation des conseils de fabrique chargés de l'administration temporelle du culte, ainsi que les sanctions des dispositions législatives qui le concernent.

"Art. 4. Sont abrogés les articles 130 et 132 de la Constitution de 1849, et généralement toutes les dispositions contraire à la présente loi.

Dispositions transitoires.

"Les curés et les vicaires actuellement en fonctions, et nommés suivant le mode précédemment en vigueur, ne sont pas soumis à l'élection. Toutes les autres prescriptions de la loi leur sont applicables."

L'ASSASSIN DE VEUVE BANNE.—Seringer, après la terrible épreuve de la confrontation, a été écroué dans une cellule à la prison Saint-Paul.

Cette mesure, dit le *Courrier de Lyon*, qui n'est pas générale pour les prévenus d'homicide, lui a été appliquée parce qu'on le considère comme un homme dangereux.

Tous les autres détenus pour la même prévention vivent en commun.

Seringer, surveillé jour et nuit, paraît un peu plus résigné.

La parole lui est revenue avec un appétit féroce. Néanmoins il soutient plus que jamais qu'il est innocent et semble plaindre le sort de ses malheureux parents.

On nous assure qu'il passera devant un conseil de guerre, car il est considéré comme un militaire en activité. Sera-t-il jugé à Toulon, où il a son domicile légal, ou bien à Lyon, où le crime a été commis? Nous ne tarderons pas à être fixés sur ce point.

TRAGÉDIE A LOS ANGELES.

La population de Los Angeles vient d'être mise en émoi par un événement tragique, à la suite duquel un de nos estimés compatriotes, M. Dominique Bayhaut, a malheureusement perdu la vie. Voici les faits, tels qu'ils sont relatés dans une dépêche adressée au *Morning Call* d'hier:

"M. Bayhaut, l'un des associés de la maison Bejasque et Cie, qui font le commerce des comestibles, à Los Angeles, s'aperçut, dimanche dernier, qu'une somme de 2,500 dollars, enfermée dans une malle placée dans sa chambre à coucher, derrière le magasin, avait été soustraite. Le vol avait dû être opéré depuis fort peu de temps, attendu que le matin même M. Bayhaut avait ouvert cette malle et en avait retiré une certaine somme pour payer une facture. Comme ces fonds appartenaient à la maison dont il faisait partie, on comprend facilement combien il fut affecté de cette perte. Ses soupçons se portèrent tout d'abord sur un Chinois nommé Tung Quoy, employé comme cuisinier dans la maison. Celui-ci ayant été questionné, protesta de son innocence et donna à entendre qu'un de ses compatriotes nommé Ah Pee, qui venait souvent le voir, pourrait bien être le coupable. Le chef de police fut informé du fait, mais ses recherches n'ayant abouti à aucun résultat, Tung Quoy continua de faire son service comme précédemment. Les choses en étaient là, lorsque, mercredi matin, les associés de M. Bayhaut remarquèrent un changement étrange dans sa manière d'agir. Il paraissait extrêmement agité et allait continuellement du magasin à la cuisine, accusant toujours le cuisinier chinois d'être l'auteur du vol. Plus ce dernier se défendait, plus la colère de M. Bayhaut augmentait. Bientôt après, on entendit le bruit de trois détonations consécutives, puis on découvrit M. Bayhaut et le Chinois gisant tous deux sur le plancher de la cuisine. Le premier avait une blessure mortelle à la tête et le second avait reçu une balle dans le côté gauche et une autre dans la cuisse droite. D'après la position respective dans laquelle se trouvaient les blessés, il fut facile de conclure que M. Bayhaut avait d'abord tiré deux coups de revolver sur le Chinois, puis s'était fait sauter la cervelle. Un médecin, appelé en toute hâte, déclara que le Chinois pouvait survivre à ses blessures, mais qu'il n'y avait aucun espoir de sauver M. Bayhaut, qui, en effet, expira deux heures après. Cet événement a douloureusement impressionné la population de Los Angeles, où M. Dominique Bayhaut comptait beaucoup d'amis. Il avait été président de la Société française de Bienfaisance de cette ville." (*Courrier de San Francisco.*)

LE PRIX D'UN BONHEUR CONJUGAL.

Un procès qui promet de friandes révélations aux amateurs de scandale, vient d'être intenté devant la cour du Quinzième district, à un riche propriétaire de Stockton, le sieur James W. Smith, par un habitant de la même ville, le capitaine John Greer. Le capitaine, qui a cinquante-sept ans bien sonnés, est marié à une jeune femme dont il pourrait être presque le grand'père, et il lui est arrivé.... ce qui arrive neuf fois sur dix aux vieillards dans sa position. Il y a deux semaines, Mme Greer a dit adieu au domicile conjugal, et elle et Smith ont quitté Stockton pour venir se loger à l'American Exchange. Le capitaine, laissé seul à la maison, n'a pas pris la chose avec la philosophie que l'on était en droit d'attendre d'un homme dont l'âge a mûri la raison. Il a suivi sa femme à San Francisco, et l'autre jour, grâce au concours que lui ont prêté quelques amis, il l'a surprise en conversation criminelle avec son amant. Alors, fort des preuves qu'il venait si heureusement d'acquérir, il a commencé contre Smith le procès qui nous occupe. Il lui réclame 20,000 dollars, comme l'équivalent de son bonheur conjugal qu'il a détruit en enlevant Mme Greer. Beaucoup de maris penseront sans doute qu'il est certaines choses que 20,000 dollars ne sauraient payer. Mais le capitaine, s'il n'est pas philosophe, est à coup sûr un homme qui entend les affaires, et il estime probablement 20,000 une compensation suffisante pour tout le bonheur que sa femme lui tenait en réserve. (*Courrier de San Francisco.*)

UN EXEMPLE.—Il serait à désirer que tous les avocats qui achètent les jurés pour faire acquitter leurs clients, fussent poursuivis et condamnés, comme celui dont parle le *Courrier de San Francisco* dans le paragraphe suivant:

L'avocat Robert M. Lee, le défenseur et le délateur des Brotherton, vient d'être jugé une seconde fois à la Cour Municipale, pour le crime de tentative de subornation de juré. La première fois, le jury n'avait pu réussir à se mettre d'accord; cette fois-ci, il a rendu un verdict de culpabilité. Le prononcé de la sentence a été remis à aujourd'hui.

LA CULTURE DU COTONNIER EN CALIFORNIE.

On verra, d'après un compte-rendu publié dans le *Fresno Expositor* par M. John Strong, du comté de Merced, que la culture du cotonnier en Californie, pendant la dernière saison, a été fort productive. On savait que plusieurs grandes plantations avaient été établies, à titre d'essai, dans les comtés sud-est de notre Etat, mais on était bien loin de prévoir que cette industrie nouvelle aurait obtenu des résultats aussi rapides. Pour n'en citer qu'un exemple, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le tableau suivant des opérations de la Compagnie Turner et Helm, sur le Mariposa Creek, pendant le cours de l'année 1872:

DÉPENSES.	
Pour 20 acres de terrain, à raison de $8 25 par acre......	$165 00
Pour semence (20 boisseaux de graine) à $2 50 par acre.....	50 00
Cueillette (14 balles) à $19 par acre..........	380 00
Egrenage et emballage, à $8 par balle..........	112 00
Total des dépenses..........	$707 00
RECETTES.	
Sur 7,028 livres de coton récolté, 14 balles à 20 cents par livre..........	$1,405 60
462 boisseaux de graine, à $1 par boisseau..........	462 00
Total des recettes..........	1,867 60
Bénéfice net, $50 environ par acre, soit..........	$1,160 60

En admettant que ce résultat soit un peu au-dessus de la moyenne à laquelle doivent prétendre les planteurs de coton, on remarquera toutefois qu'il est bien supérieur à celui qu'obtiennent généralement nos fermiers en cultivant le blé et l'avoine. (*Courrier de San-Francisco.*)

LE GRAND DUC AU JAPON.

Le grand duc Alexis de Russie est arrivé à Yokohama (Japon), le 2 décembre dernier, sur la frégate *Svetlana*, amiral Poisset.

Durant le trajet de Yong Kong à Yokohama, la frégate a fait une halte de sept jours à Nagasaki, où le grand-duc a été reçu et salué au nom du mikado par le comte Daté (ci devant prince Ouvadzima, et ayant rempli pendant quelque temps les fonctions de ministre des finances.) Ce dignitaire, nommé par son gouvernement pour être attaché à la personne du grand-duc durant tout le temps de son séjour au Japon, s'était rendu à Nagasaki dès le mois de juillet, pour y attendre l'arrivée de la *Svetlana*. Il avait fait préparer pour le séjour de S. A. I. la maison où le mikado était descendu en été, lors de la visite qu'il avait faite à Nagasaki; mais le grand-duc ne profita point de cette attention et continua à séjourner à bord de son bâtiment.

Le grand duc poursuivit ensuite sa route jusqu'au port de Khiogo (mer intérieure du Japon). Il visita Osaka, et son arrivée à Yokohama fut saluée par tous les bâtiments japonais ou étrangers mouillés en rade. Une voiture envoyée par le mikado et une garde d'honneur l'attendaient. Le grand duc, accompagné des autorités russes, du comte Daté et de M. de Butzof, gagna ainsi la résidence préparée par le gouvernement japonais. Il y fut reçu par un des parents du mikado, le prince Arisougava Taronkhito, qui avait en mission de se rendre à Yokohama pour souhaiter la bienvenue à l'auguste voyageur. Une heure après, le prince Arisougava rendit au grand duc sa visite à l'hôtel du consulat général de Russie, que S. A. I. habita durant son séjour à Yokohama.

Le grand-duc partit ensuite pour Yeddo, *en chemin de fer, train exprès*. A la gare d'Yeddo, nouvelle réception officielle par le prince Arisougava, après laquelle le grand-duc fut conduit au palais d'Erokvan, ancienne résidence du duc d'Edimbourg, lors de son voyage au Japon, en 1869. C'est le lendemain qu'eut lieu la visite officielle du grand-duc au mikado.

Cette entrevue eut tous les caractères européens. Tout, jusqu'au cérémonial, portait cette empreinte. Le mikado, dans un discours fort courtois, remercia le grand duc de son voyage et exprima l'espoir que ce voyage consolidera les bons rapports existant déjà entre le Japon et la Russie.

Le grand duc répondit, non moins courtoisement, et l'entrevue officielle fut alors suivie d'un entretien plus familier, auquel le chancelier et le ministre de l'empire japonais prirent part. Des promenades, des visites, des excursions et des fêtes suivirent ces entrevues. Le mikado alla déjeuner à bord de la frégate du grand duc et quitta son hôte en lui renouvelant sa satisfaction et son amitié.

Avant son départ, S. A. I. fit au prince Arisougava, au chancelier, au ministre Solésima de riches présents consistant en pièces d'orfèvrerie. Le ministre Solésima et le chancelier ont reçu en outre des bagues en diamant ornés du chiffre du grand-duc.

Nous avons tenu à résumer les détails qui précèdent, d'après le *Journal de Saint Pétersbourg* en regrettant même de ne pouvoir les étendre davantage. Ils montreront d'une manière frappante avec quelle rapidité la civilisation européenne fait des progrès dans cette partie de l'Asie. Le Japon est assurément aujourd'hui la puissance de ces contrées lointaines qui est appelée à prendre l'importance commerciale et même administrative la plus prochaine et la plus sérieuse.

—Nous lisons dans la *Gazette de France* du 7 février:

Nous avons démenti ces jours derniers la nouvelle de la mort de l'impératrice Charlotte, donnée par un journal allemand.

Suivant le *Figaro*, des dépêches arrivées hier à la légation de Belgique ne laissent plus d'espoir sur la guérison de l'infortunée veuve de l'empereur Maximilien, et font croire que ce long martyre touche à sa fin.

LA TITROMANIE PRUSSIENNE.

Sous ce titre, nous trouvons dans une correspondance de Berlin, une piquante cequisse de mœurs, faite pour montrer que, en dépit des panégyriques à la mode, nos vainqueurs ne sont pas encore le type de toutes les perfections.

La lettre débute par une récapitulation de toutes les qualités prussiennes, en forme de professions oratoires; après quoi, le correspondant continue:

....Maintenant que j'ai rendu sincèrement hommage à leurs principaux mérites, les Prussiens voudront bien me permettre de toucher pour un moment, et sans aucune intention méchante, à un tout petit défaut très drôle, que j'ai remarqué chez eux dès la première heure et devant lequel, malgré ma meilleure volonté, je ne suis pas encore parvenu à garder mon sérieux.

La plaisante chose en question, je lui ai donné au haut de ma lettre le nom de *titromanie*; faute d'un mot plus français qui me vienne. J'entends par là l'affectation vraiment ridicule avec laquelle on accorde au plus modeste personnage, au plus infime employé, le titre le plus sonore et le plus imposant.

Quand un domestique entre dans un service, il commence invariablement par demander à ses *herrschaften*: *Wie wollen sie dass ich sie titulire?* (comment voulez-vous que je vous intitule?) Il est extrêmement rare qu'il lui soit répondu qu'il ne doit pas *titulirer*, et qu'il peut se contenter d'accoster monsieur par un: *würdiger* (digne) *Herr* et madame par un *gnædiger* (gracieuse) *Frau*.

Mais, je le répète, c'est là une exception extraordinaire. S'il s'installe chez un épicier, qui a seulement une fois, depuis son établissement, livré une livre de café aux cuisines de la cour, le domestique ou la servante ne pourra jamais manquer de traiter monsieur de: *Herr hoflieferant* (fournisseur de la cour).

C'est assez vous dire que si vous voulez jouir ici d'une certaine considération, il faut, coûte que coûte, que vous ayez quelque chose autour de votre nom. Si vous vous nommez Muller ou Schultze tout court, effacez vous, vous n'êtes rien. A moins pourtant que vous n'ayez le fameux petit *von*.

Ah! si vous pouvez signer von Muller, vous êtes sauvé; tous les salons de la plus haute bourgeoisie s'ouvriront à deux battants devant vous et la dame de la maison, en vous présentant à ses convives, appuiera, toute fière, avec tant de force sur la pauvre particule, que la société entière s'empressera de l'avoir entendue: vous remarquerez cela aux saluts.

—Oh! me disait un jour un banquier, dont la femme circulait avec un demi-million de thalers de diamants dans les cheveux et autour du cou, que vous avez de la chance, vous autres Flamands!

—Vraiment! et pourquoi?

—Il y a chez vous jusqu'à des cordonniers qui s'appellent *Van* den Berghe. *Van* den Abeele, et il poussa un soupir, Beethoven, né d'un modeste maître de chapelle, avait aussi le *van*!

Pour pouvoir donner ainsi des titres à tout le monde, il faut naturellement qu'on en ait une bonne provision. Ce n'est pas ce qui manque. Rien que la ressource des *Raethe* (conseillers des *professoren* et des *doctoren* suffit déjà pour satisfaire l'ambition de centaines de milliers de Prussiens. On est *Rath* en tout; *Baurath* (conseiller de bâtisse) *Commerzienrath* (de commerce), etc. Il me faudrait tout une colonne de votre journal rien que pour énumérer les *Raethe*. J'ai entendu saluer un attaché très humble de l'Opéra de: *Herr theaterintendanturrath* (M. le conseiller de l'intendance du théâtre.)

Les *raethe* de la classe supérieure sont en outre *geheime* (intimes); rien que cette catégorie est assez nombreuse pour former une armée, si l'on veut y joindre les *secretairen*, les *calculatoren* et les *registratoren*, qui sont plus ou moins *geheim*, avec 300 ou tout au plus, 1000 thalers d'appointements. Vous avez, par exemple, le *geheime expedirende secretair und registrator*, qui abonde dans les ministères et dans les plus insignifiantes administrations. Si vous écrivez à ce personnage, vous seriez mal venu d'oublier une syllabe dans son titre; il serait capable de ne pas vous honorer d'une réponse.

Quant aux docteurs, toujours ainsi nommés quand on leur parle, ils pullulent. On est docteur et professeur en toutes les sciences possibles et impossibles: j'ai vu un jour la carte d'un violoniste qui s'intitulait docteur en musique. Tout à l'heure, en parcourant la *Gazette de Voss*, j'y ai coupé cette annonce: "Le diplôme de docteur est transmis par la poste à tous les messieurs instruits dans la chirurgie, le droit, la chimie, la pharmacie, la philologie, la littérature, etc., qui en feront la demande par écrit sous l'adresse: Medicus à Jersey (Angleterre)."

Avis à vos lecteurs.

Rien de plus curieux souvent que l'adresse d'une lettre prussienne. J'ai sous les yeux une enveloppe sur laquelle je lis:

"Dem sehr geehrten Koeniglichen geheime Registrator Hochwohlgeboren, Ritter", puis le nom. (Au très honoré régisseur royal et intime, hautement bien né, chevalier.) Cela est adressé à un employé de 1,150 fr. d'appointements qui est parvenu à se faire accorder un ruban portugais!

Voici deux formules. Quand on écrit à Léopold II, roi des Belges, on met comme entête ce seul mot: Sire. Si un jour vous aviez à écrire au roi de Prusse, vous auriez à mettre: Très sérénissime (ou auguste) roi, très gracieux roi et seigneur!

Pour le président de la cour d'appel de Brün on met: Monsieur hautement à estimer chef-Président. Monsieur hautement bien né.

Mais tout cela n'est rien; le plus beau, ce sont les femmes participant aux titres de leurs maris. Ainsi, on dit, madame la maîtresse des concerts—madame la doctoresse—madame la lieutenante—Frau Feldwebel (madame la sergeute-major)—madame la chanoinesse de chambre.—J'ai lu (je ne cite jamais que des choses que j'ai vues ou entendues) une carte d'une digne femme à journée sur laquelle sous son nom était, écrit: Koenigliche Kammerfœgerin (balayeuse royale des chambres). La femme qui se trouve placée aux gares à un endroit que vous devinez, s'entend intituler: Frau Inspectrice! Après cela, il n'y a plus qu'à tirer.

Le plus Grand Progrès du Siècle.

$500,000

TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.

$100 000 pour $10 seulement.

En vertu d'une loi spéciale de la Législature, du 16 mars 1871, les Directeurs annoncent le Troisième Grand Concert au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky. Il aura lieu au "Library Hall", à Louisville, Ky., le

Mardi, 8 Avril 1873.

Les premiers artistes de toutes les parties du pays ont été engagés, et dix mille cadeaux représentant la somme d'un demi-million de piastres en monnaie courante seront distribués parmi les porteurs de billets.

LISTE DES CADEAUX:

Un Grand Cadeau de..........	$100,000
Un Grand Cadeau de..........	50,000
Un Grand Cadeau de..........	25,000
Un Grand Cadeau de..........	20,000
Un Grand Cadeau de..........	10,000
Un Grand Cadeau de..........	5,000
24 Cadeaux de $1,000....	24,000
50 Cadeaux de 500....	25,000
80 Cadeaux de 400....	32,000
100 Cadeaux de 300....	30,000
150 Cadeaux de 200....	30,000
590 Cadeaux de 100....	59,000
9,000 Cadeaux de 10....	90,000
Total, 10,000 Cadeaux, tous au comptant..........	$500,000

Pour faire face aux frais de ce Concert, il sera émis cent mille Billets, mais pas davantage. On en a déjà vendu une grande partie.

PRIX DES BILLETS:

Billet entier, $10; demi-billet, $5; quart de billet, $2.50. Onze billets entiers pour $100. Il ne se fait aucun escompte sur les ordres de moins de $100.

Il n'y a pas de cadeaux plus convenables que des Billets pour ce Banquet de la Fortune, il n'y en a pas qui soient susceptibles de produire des résultats plus satisfaisants.

Le but qu'on se propose en donnant ce troisième Concert est d'agrandir et de doter la Bibliothèque du Kentucky qui, par la loi qui autorise le Concert donné à son profit, doit être à jamais ouverte à tous les citoyens de chaque Etat. Le Concert sera dirigé de la même manière que les deux premiers. Les détails complets sur le mode de tirage, sur les paiements, et des renseignements qui met est chacun à même de comprendre le plan se trouvent dans une circulaire qu'on donnera aux personnes qui la demanderont. La direction entière de l'entreprise a été confiée à l'Hon. Thos. E. Bramlette (ancien gouverneur du Kentucky), à qui doivent être adressées toutes les communications relatives au Concert.

R. T. DURRETT, Président.
W. N. HALDEMAN, Vice-Président.
JOHN S. CAIN,
Sec. de la Bibliothèque Publique du Ky.
FARMERS' & DROVERS' BANK, Caissier.

Les Billets sont actuellement en vente. Toutes les demandes d'agences, de circulaires, d'informations etc. seront l'objet d'une attention immédiate si elles me sont adressées.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, à Louisville, Ky.

Pour de plus amples renseignements et pour la manière d'obtenir les billets, s'adresser à
B. FRANK MOORE,
Au Bureau du Knickerbocker Life Insurance Company, No 81 rue Carondelet, Nlle Orléans, Lne.
31 janv—2m mar jeud sam

Avis.

Les actionnaires du "Southern Shoe Manufacturing Company" de la Nouvelle-Orléans sont priés de se présenter au bureau de GABRIEL PASCAL, président des commissaires liquidateurs de la compagnie, aux Nos. 74 et 76 rue Poydras, pour recevoir leurs dividendes.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1873.
G. PASCAL, } Commissaires
A. COUTIN, } Liquidateurs.
E. MARQUEZE,
18 fév—1m

HOTEL D'ORLEANS.
133.......... CHARTRES.......... 133

Je prends la liberté de porter à la connaissance de mes amis et anciens pensionnaires les arrangements nouveaux que je viens d'introduire dans ma maison.

Déjeuner, de 7 à 10 h 3 plat, dessert.....50 cents
Dîner, de 1 à 4 h.—soupe, 4 pla s, dessert...50 cents
Souper, de 6 à 8 h.—3 plats, café ou thé....50 cents

Les voyageurs de passage sont prévenus que j'ai à leur disposition des chambres de 50 cts à $1.—Reveil sur commande exécuté ponctuellement. L'établissement restera ouvert jusqu'à 2 heures du matin.—Arrangements particuliers pour familles et pensionnaires au mois.

28 fév—12f F. LASBENNES.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

Les porteurs de billets du soussigné, échéant après la présente date, sont priés de se faire connaître le plus tôt possible, à son bureau No 19 de la rue Conti, afin qu'il termine des arrangements dans l'intérêt de ses créanciers.

19 fév—1m G. SABATIER.

GRAND DÉPOT DE LA BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
Chez MM.
QUEYROUZE & BOIS
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée
LAURENT LACASSAGNE, Agent.
28 oct—6m

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur

Samedi, 1er Mars 1873,
Matinée à Midi.
LAZARE LE PATRE,
Drame en 5 actes.
Samedi soir, à 7 heures,
LE COURRIER DE LYON,
Drame en 5 actes.
Dimanche—L'Homme au Masque de Fer. 28fév

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

TROUPE D'OPÉRA BOUFFE D'AIMÉE.

Dimanche et Lundi, 2 et 3 mars.
Première représentation, à la Nlle-Orléans, de
GENEVIÈVE DE BRABANT,
Célèbre opéra-bouffe d'Offenbach, qui a eu 1000 représentations en Europe et 160 représentations à New-York. 28 fév—3

Théâtre des Variétés.

Le même enthousiasme—Succès incomparable de
Mlle MARIE AIMÉE,
La Reine de l'Opéra-Bouffe, et la nouvelle Troupe d'Opéra de Paris, composée de soixante-cinq artistes.

Deux représentations aujourd'hui.

A midi: LA PERICHOLE. | Le soir, à 8 heures: LA BELLE HÉLÈNE

Aimée dans le rôle de Périchole; Juteau dans celui de Piquillo. | Bonelli dans le rôle d'Hélène; Juteau dans celui de Pâris.

Dimanche et Lundi, 2 et 3 Mars, première représentation, à la Nlle-Orléans, de:
GENEVIÈVE DE BRABANT.
Aimée dans le rôle de page, Bonelli dans celui de Geneviève, Roland, Nardin, Duchesne, Lécuyer, Marcos, &c.
Mardi soir—LES BRIGANDS.
Mercredi, à midi—Grande Matinée.
PRIX—POUR L'OPÉRA comme d'habitude.
PRIX POUR LES MATINÉES—Avec sièges réservés, $1.
Toutes les places d'orchestre et de premières seront réservées à la matinée.
Les portes s'ouvriront à 6 3/4, l'opéra commencera à 8 heures. 1er mars—

Théâtre St-Charles.

Propriétaire..........BEN DE BAR

Les Célèbres MARTINETTI-RAVEL.

AUJOURD'HUI, A MIDI—MATINÉE.
Samedi Soir, 1er Mars,
La nouvelle pièce à sensation,
LE ROI CAROTTE.
COSTUMES ET DÉCORS NOUVEAUX.
Lundi—La charmante comédienne Mlle CHARLOTTE LECLERCQ.
L'ouverture commence à 7 heures et demie.
1er mars

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur.......... D. BIDWELL.

Les trois dernières représentations de l'engagement de l'Actrice distinguée,
Mistress D. P. BOWERS,
—Et de—
Mr J. C. McCOLLOM
Vendredi soir, 28 Février,
Bénéfice d'Adieu de
Mistress D. P. BOWERS,
ADRIENNE THE ACTRESS
—Et—
THE JEALOUS WIFE. (La Femme Jalouse)
Samedi à midi—Camille, ou le sort d'une Coquette.
Samedi soir—Mary Stuart.
Dimanche, 2 mars—Dernière représentation de l'engagement de Mme BOWERS—Ingomar, ou la Jeune Fille Grecque et La Femme Jalouse.
Lundi, 3 mars 1873—Début de KATIE PUTNAM, et de sa grande troupe—The Old Curiosity Shop, (La Vieille Boutique de Curiosités)
28 fév

Café Bismarck.

TOUS LES SOIRS,—Grandes représentations théâtrales et ballets par la célèbre famille LA ROCHE qui se fait entendre au sud pour la première fois et sous le concours favori du jour, mons PELISSIER.
Le spectacle commencera à sept heures. Les représentations auront lieu en Français, en Anglais et en Allemand.
Entrée gratis. 1mars—2f

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue St-Charles,

Est ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc. vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port, le prix en est de 25 cents. S'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

RAFFINERIE PELTON,

Aux Nos. 122 à 130 de la rue des Magasins.

SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en boucauts et en barils.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RECUITE, en barils, demi barils et barillets.
GOLDEN SYRUP NONPAREIL, DE LA LOUISIANE, en barils, demi barils et barillets.
A vendre en lots au gré des acheteurs.
Nous signalons à l'attention particulière du public le sirop dit GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de sucre de la Louisiane. Nous garantissons qu'il est parfaitement pur, sain et le meilleur sirop de table.
1 mars—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI..........CONTI 91

Champion Costume Store of America.

Vient de recevoir 3,000 Costumes et Dominos brodés en lamme pour dames et messieurs, tels que:
Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc. etc.
—AINSI QUE—
35 Armures, Cotes, Moutres, Démons, Singes, Ours, le Grand Lucifer avec sa suite.
Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les Costumes du "ROI CARNAVAL" et ses Ministres, le Mardi-Gras passé.
Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.
Ne vous trompez pas de magasin.
91..........Rue Conti..........91
1er déc au 19 mars—

ED. L. ZELL, Fre de sta Cruz. J. R. TOSCANO, En commandite.

ED. L. ZELL & CO.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importateurs de cigares de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne. Lock Box 27 du bureau de Poste. 18 déc—1an

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

Coin des rues Quartier et Dauphine,

Quittant les affaires, vendra son MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
Meubles de chambre à coucher complets, en acajou, en noyer et en bois de rose, depuis $25 jusqu'à $200. Salons complets à Médaillon, en acajou, en noyer, etc., depuis 90 jusqu'à 125 piastres.
Le public est invité à venir visiter ses magasins et à profiter des grands avantages que j'offre et que l'on chercherait vainement ailleurs.
13nov—1 an

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:
No 182 Rue du Canal,
ENCOIGNURE DEYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de Six pour Cent.
C. D. STURDEVANT, A. PAILLET, Caissier. Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

CONFISERIE ADOLPHE LEMANNE,

207..........Chartres Street..........207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.
SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.
Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 22 janv—1an

RESTAURANT VICTOR,

185..........RUE CANAL..........185
Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février:

Dîners à $1 25.
Potage, quatre plats au choix.
Dessert, Café, une demi bouteille de vin.

Déjeûners à 75 cts.
Trois plats au choix. Dessert.
Café au Lait, ou demi bouteille de vin.
Comme par le passé les personnes qui le désireront pourront se faire servir à la carte, à des prix relativement minimes.
Bécasses de nuit, Papabots, Perdreaux, Choux-fleurs, Asperges, Truffes, Poulets, Pompanos.
On prend des pensionnaires au mois et à la semaine.
Salons particuliers.
Vu la modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant. 26 jan—3m

DENTISTES.

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.

Le Dr L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'il pose quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.
Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

Révolution! Révolution!

LES DENTS!
$20..........les Rateliers..........$20
—Prix ordinaire $50—
LE DR GEO. F. MALONEY, au No 150 de la rue du Canal, près de la rue Baronne, pose des Rateliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'etat. Il refait les vieux rateliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 16déc—1an

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilariant ou protoxide d'azote.
1oct—2P PMaJ R

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No 1, rue Remparts, Encoignure Canal.
CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.
Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 5 nov 6m

DIVERS.

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—Nouvelle-Orléans, 18 février 1873.—L'élection annuelle de Directeurs de cette compagnie, aura lieu le MERCREDI, 5 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., aux bureaux de la compagnie, No 8 rue Royale. J. M. AUGUSTIN.
18 fév—au 5 mars.

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 5 février 1873.—L'élection annuelle des Directeurs de la Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, les officiers dont les noms suivent ont été élus pour l'année.
ALBIN ROCHEREAU, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta—Coin des rues Commune et Carondelet, Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1873.—Conformément à une résolution du Conseil des Directeurs, adoptée le 29 août 1872, les souscripteurs au capital de cette Compagnie sont par les présentes notifiés d'avoir à payer le 1er mars 1873 un cinquième versement de dix pour cent.
Par ordre,
L. W. MAGUIRE, Secrétaire.

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.
Banque des Citoyens de la Louisiane.
CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DEPOTS portant intérêt à raison de QUATRE et TROIS pour cent l'an pour SIX mois ou plus longtemps, et TROIS pour cent l'an pour moins longtemps, mais deux mois au moins.
Nlle-Orléans, 20 fév. 1873. 21 fév—3m

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

Mme H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vient régulièrement tous les jeudis à 11 heures. Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit des pensionnaires pour accouchements et traitement des maladies de l'utérus.
Consultations régulières tous les jours de 10 à 2 h. P. M. H. BAUSSET.
27 fév—1m mar jeu dim

ECOLE DE DANSE DU PROFESSEUR ANGELINA.

Au No 170, rue du Canal.

Le Prof ANGELINA annonce au public et à ses amis qu'il enseigne, entre le cotillon allemand et autres danses, la véritable BOSTON WALTZ.
Jours et heures des leçons.—Pour les dames, les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, de midi à 2 heures.—Pour les messieurs, tous les soirs, le samedi et le dimanche excepté) de 7 à 9 heures du soir. Pour les enfants, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 3 à 7 heures du soir.
14 fév—1m

Avis aux Dames.

JULES DELAUNAY,

236..........Rue du Canal..........236
Coin Basin.

INVITE les dames et le public à venir visiter son grand et joli assortiment de CHEVEUX de sa fabrique.
Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et de son bon marché. 16fév—1m

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que le 1er mars prochain, son établissement sera transféré au No 81 de la rue St Louis au No 240 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines.
Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co, de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16 fév—2m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mme SOPHIE

A l'honneur de prévenir les dames, qu'elle a transféré son domicile du No 152, rue du Canal, au No 13 de la rue Baronne, près Canal, où elle continue la confection des Robes et Modes à des prix excessivement modérés. 16 fév—1m

Hommes Mariés,

ARRETEZ ET RÉFLÉCHISSEZ!

Si vous mouriez demain,

COMMENT vos femmes pourvoiraient-elles à leurs besoins et à ceux de leurs enfants? Le grenier, la cave, la famine et le médecin attendent quelquefois la pauvre veuve dont le triste sort est dû à la négligence de son mari. Si vous désirez les voir heureuses, des que vous compagnes et les enfants, si vous désirez que ils vivent contents et vertueux, achetez leur une des

Célèbres Machines à Coudre de Wilson,

faites pour l'usage des familles et des fabriques. Vous écarterez ainsi les obstacles que rencontrent les femmes si vous venez à mourir. La MACHINE WILSON est celle qui fait le moins de bruit, elle coûte moins, elle est mieux faite que les autres, et nous nous engageons, par écrit, à la tenir en bon état.

PENDANT CINQ ANS, GRATIS.

Nous donnons les Machines à Coudre à l'essai et les vendons à des conditions avantageuses.

Pour les détails, s'adresser aux Agents, ou au
WILSON SEWING MACHINE Co.,
No 189 de la rue du Canal.
14fév—3m Nlle-Orléans, Lne.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

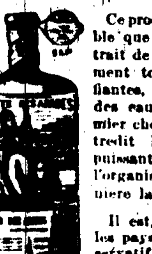

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
19fév—1an

LICENCES —ET— TAXES DE VILLE.

LE soussigné fait savoir à ses clients et au public qu'il se charge du paiement des LICENCES pour 1873 et aussi du règlement des TAXES DE VILLE arriérées—à des conditions avantageuses.
Il a également en mains, pour les personnes qui désirent payer leurs Taxes elles-mêmes, des WARRANTS convenables qu'il vendra aux plus bas prix du marché.

J. CHAPUS,
No. 20, rue St. Charles,
21 fév—1m Entre Canal et Commune.

Licences de Ville.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
HOTEL-DE-VILLE,
Nouvelle-Orléans, 12 février, 1873.

TOUTES personnes exerçant une profession ou faisant un métier quelconque dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et tous les propriétaires de voitures, fiacres, drays et autres véhicules, sont informés par les présentes, que leurs licences de ville pour 1873 sont dues et doivent être payées, aux bureaux du Département des Finances d'ici au 28 février. Ils sont priés de s'acquitter dans le temps prescrit par la loi, afin d'éviter les pénalités qui suivraient le non-paiement des dites licences.
(Signé) LOUIS SCHNEIDER,
12 fév—1?f Administrateur.

City Licenses.

DEPARTMENT OF FINANCE,
City Hall,
New Orleans, February 12th, 1873.

ALL persons pursuing any profession, calling or other business, carried on within the corporate limits of the city of New Orleans, and all owners of carriages, hacks, drays and other vehicles, are hereby informed that their city licenses for 1873 are due at this office on or before the last day of February; and they are respectfully requested to settle the same within the time prescribed by law, in order that they may avoid the penalties for non-payment.
(Signed) LOUIS SCHNEIDER,
feb 12—1?f Administrator.

TO ALL WHOM IT MAY CONCERN:

IN THE MATTER OF THE BOARD OF ADministrators praying for recognition of mortgage and recovery of assessments in the Fourth Drainage District.

Superior District Court for the Parish of Orleans. No. 867.

ON MOTION OF GEORGE S. LACEY, Attorney, it is ordered that all persons whom it may concern show cause, within thirty days from the first publication of this order, if any they have, why the assessment roll of the property lying within the Fourth Drainage District of the city of New Orleans comprised within the following limits, viz: Commencing on the left bank of the river Mississippi, at the point of intersection with Fisherman's Canal; thence running down the said river, a distance of 4,862 feet [illegible] to the Bayou Bienvenu and Florida Walk; thence continuing along Florida Walk for [illegible] feet or thereabouts, so as to connect through the canal lines of Lafayette and People's avenue, to a point distant from the Mississippi river of [illegible] feet or thereabouts, and thence along Lafayette Avenue to the place of beginning, should not be approved and homologated, and judgment of the Court be rendered in manner and form as prayed for in the petition on file.
Dated New Orleans, February 19, A. D. 1873.
JACOB HAWKINS, Judge.
A true copy,
O. M. TENNISON, Deputy Clerk.

Dans l'affaire du Bureau des Administrateurs demandant une reconnaissance d'hypothèque et le recouvrement d'assessments dans le quatrième district de desséchement.

Cour Suprême de la Paroisse d'Orléans. No 867.

SUR motion de Geo S. Lacey, avocat,—Il est ordonné que toutes les personnes que cela concerne fassent connaître, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons—s'il en est—pour lesquelles le tableau d'assessment des propriétés situées dans les limites du quatrième district de desséchement de la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquelles limites sont ainsi décrites: "Commençant sur la rive gauche du fleuve Mississippi, au point d'intersection avec le canal des Pêcheurs; de là, descendant le dit fleuve jusqu'au Bayou Bienvenu et à la Promenade Floride; de là, longeant la Promenade Floride, jusqu'à une distance d'environ [illegible] pieds, de manière à se relier, par une ligne couverte, avec l'Avenue Lafayette et l'Avenue du Peuple, à un point éloigné du fleuve Mississippi jusqu'au point de départ"—ne serait pas approuvé et homologué, et les raisons pour lesquelles le jugement de la Cour ne serait pas rendu de la manière et la forme demandées dans la pétition.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.
JACOB HAWKINS, Juge.
Pour copie conforme,
O. M. TENNISON, Député-Greffier.
28 fév—4m Ma S

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. KEPP. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHABITEL, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. | 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

ET

IMPORTATEURS,

Nos. 26 ET 28, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. E. CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLÉMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château
COGNAC,
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY SUTTON
GOLDENBURG
GAUTIER FRÈRES
LARRONDE FRÈRES
CASTILLON 1815
ALEX. SEIGNETTE
La Rochelle.
GENIÈVRE.
Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
Xeres et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & R. REIS.
Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.
Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc. 21 déc—

VENTES JUDICIAIRES.

Propriété Améliorée rue du Bayou, entre Tremé et Planché.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, le SAMEDI, premier Mars 1873, à midi, de la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, rue du Bayou, entre Tremé et Planché, mesurant 14 pieds de face à la rue du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, et formant dans le fond; laquelle propriété a été saisie de Mme Henry St-Paul, le 22 août 1872.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock-note en faveur de la Banque des Citoyens pour la somme de quatre cent vingt piastres, payable le 1er mars 1873, ou renouvelable conformément aux conditions de la Charte de la dite Banque, et la balance de l'adjudication, comptant sur les lieux.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
27 fév—27,28—1er mars

J. P. Rbach vs. W. H. Waters.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 1673—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix de mars 1873, à une heure P. M., aux écuries de Leonard & Maxwell situées à l'angle des rues Baronne et de l'Union, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication des biens ci-après décrits, savoir:

Un cheval brun, un buggy couvert, un jeu de harnais simple, un fouet, une couverture de laine et une selle et une bride.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 1,4,8,9

Pas AUGUSTE MARREC vs JOHN MANUEL.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4213—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, en cette ville, Troisième District, [illegible] No. 6, rue Urquhart, Esplanade, Girod et St-Antoine, désigné par le numéro sept suivant plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 21 avril 1834, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, mesurant 32 pieds de face à la rue Girod, sur 120 pieds de profondeur [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Dominique Fabre, suivant acte au rapport de Félix Percy, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 6 octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6fév—4,14,28—mars 1,8.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs. RICHARD HERRICK.

SIXIEME COUR DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 4082—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze de mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de terre sise au faubourg Plaisance, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Apollo, Delachaise et l'avenue Louisiana, mesurant quatre-vingt-trois pieds [illegible] vingt-trois pieds cinq pouces de face sur la ligne de côté de l'avenue Louisiana.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de David de Grey Camp, suivant acte au rapport de A. Pitot, Jr., notaire public en cette ville, en date du 5 avril 1871.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
11 fév—21,28fév,1,8,15 mars

ANTOINE DEGEORGE vs. FREDERIC BARTHELEMY.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4297.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze de mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné sur un plan dressé le 16 avril 1866, par J. A. Bourgerol, alors voyer de la municipalité No 3, déposé en l'étude de L. Hermann, [illegible], portant le numéro six de l'ilet numéro [illegible] borné par l'Esplanade, Kerlerec, Robertson et Claiborne, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Claiborne, quatre-vingt-deux pieds dix pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No Cinq, quatre-vingt-deux pieds huit pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No Sept [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve Marie M. Malevau, suivant acte au rapport d'Oscar Drouet, notaire public en cette ville, en date du 12 janvier 1871.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—21,28—mars 1,8

SYLVANIE B. DENEGRE vs C. CHAVANNES

CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,881—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix de mars 1873, à 11 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Un grand comptoir avec un dessus de marbre, les installations d'une buvette, au No 36 rue Carondelet entre celles Gravier et Perdido, dans le Premier District de cette ville.

Et le même jour, à 5 heures P. M., à une entrevue au No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville.
Un lot de liqueurs, bouteilles, glaces, verreries, [illegible], installations de gaz, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28fév—4,4Smars

HUGH MURPHY vs FERDINAND ANDERSON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 4,792—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze de mars 1873, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une Pharmacie sise à l'angle des rues des Magasins et Poeyfarré, dans le Premier District de cette ville. Aussi, les meubles et effets qui s'y trouvent. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—mars 1,4,7,11

WILLIAM T. RICHARDS vs EDOUARD B. WHITE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,382—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-deux mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés ci-après décrites, savoir:

1o Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Marigny, Girod et Mandeville, désigné par le numéro huit (8) du dit ilet, d'après un plan dressé par [illegible], ci-devant voyer, le 13 avril 1836, et annexé à un acte au rapport de T. Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1837 [illegible].

2o Une certaine portion de terre sise dans le Sixième District de cette ville [illegible] le numéro Trois de l'ilet numéro cinquante-sept, suivant plan figuratif dressé par C. T. Fenner [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les terrains ci-dessus décrits en premier lieu appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de R. V. Pinchon, suivant acte au rapport de T. Guyol, notaire public en cette ville, en date du 13 octobre 1866, et la propriété décrite en second lieu appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Hugh Dowling, suivant acte au rapport de [illegible], en date du 11 février 1869.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—22,Sfév,7,14,22mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

PAR VINCENT & Co.—Aux Nos 42 et 44 de la rue de la Douane.—SAMEDI, 1er mars 1873, à 10 heures, il sera vendu—
Linge, Chapeaux, Malles,
1er mars Lingerie de messieurs

Vente d'actions de banques, de compagnie de chemin de fer, &c.

PAR VINCENT & CO—Il sera vendu, aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, les actions suivantes:
137 actions de la Banque Nationale de l'Union.
40 " de la banque des Citoyens de la Louisiane.
20 " de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton.
25 " banque Teutonia Nationale.
$5,000 de bonds sept pour cent de la ville, intérêt payable en or. 1er mars

Vente de deux Billets hypothécaires de Cir. Carite, avec privilège de vendeur et pour le compte de qui il appartiendra.

PAR VINCENT & CO.—E. VINCENT, encanteur.—Il sera vendu, le SAMEDI, 1er mars 1873, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de l'hôtel St. Charles, à midi—pour le compte de qui il appartiendra—

Les deux billets hypothécaires de Cir. Carite, de ($2,500) trois mille cinq cents piastres—total ($7000) sept mille piastres—datés de la Nlle-Orléans, 15 septembre 1869, payables à un et deux ans de date, respectivement, portant 8 pour cent d'intérêt, ainsi qu'il sont plus complètement décrits dans l'acte passé par devant C. T. Fenner, notaire public, daté du 15 septembre 1869. Les dits billets ont le privilège de vendeur sur deux bâtisses en briques à trois étages, situées au coin sud-est des rues St-Ferdinand et Royale. L'intérêt est payé en plein jusqu'au 15 septembre 1872.
Conditions de la vente—comptant.
21 fév—21,24,27,28—1er mars

PAR S. GUINAULT.

Succession de Frederic Klein—No 34,936.

PAR S. GUINAULT, encanteur—bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 1er mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 17 janvier 1873, il sera vendu—

Un terrain désigné par le No 1, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Champs Elysées, Bons Enfants, Amour et Français, mesurant 27 pieds de face à la rue des Français, sur 84 pieds de profondeur sur la rue des Bons Enfants, 30 pieds dans le fond et formant l'angle des rues Français et Bons Enfants; ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison à quatre chambres, une cuisine à étage et à quatre chambres, écurie, citerne, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Le quart comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date et la portant une hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue jusqu'au parfait paiement; les acquéreurs payeront de plus, les taxes de l'année 1873, ainsi que les taxes depuis la date de cet acte. L'acte de vente par devant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 fév

Ordonnance de la Ville.

Le meilleur fondement du gouvernement.
La base du comptant sur toute la ligne.

LEON GODCHAUX,

FABRICANT DE VETEMENTS
MARCHAND DE LINGERIE
—Et de—
CHAPEAUX DE MESSIEURS ET DE JEUNES GENS,

81 et 83.......Rue du Canal.......81 et 83.
213, 215 et 217 de la rue Vieille Levée.
LINGE,
CHAPEAUX ET LINGERIE
Sacrifiés, sans égard aux prix coûtants, pour de la monnaie courante. 15 fév—1m

Le Collége Commercial de Dolbear

Est ouvert de 9 heures du matin à 3 heures du soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps: l'écriture, la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe de tenue de livres et d'écriture pour les dames. 6 déc—3m

J. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE
Cigares de la Havane.
CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES
A l'angle des rues
BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE.
Nouvelle-Orléans.
Lock Box No 792 du Bureau de Poste.
2 déc—3—m

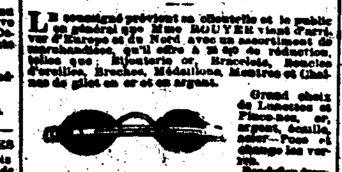

Rue de Chartres, 139,
Encoignure Toulouse.

Le soussigné prévient sa clientèle et le public en général que Mme BOUYER vient d'arriver d'Europe et du Nord, avec un assortiment de marchandises, qu'il offre à 25 pour cent de réduction, telles que: Bijouterie en Bracelets, Boucles d'oreilles, Broches, Médaillons, Montres et Chaînes de gilet en or et en argent.

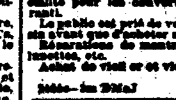

Grand choix de Lunettes et Pince-nez, en or, argent, écaille, acier—Posées et changées les verres. Pendules bronzes et dorées.

Orfèvrerie et argenterie pur et en plaqué pour hôtels, restaurants et cafés. Réargenture de vieille orfèvrerie, de vieux couverts, etc. Spécialité pour les couverts altérés. Le tout garanti.

Le public est prié de venir examiner mon magasin avant que d'acheter ailleurs.
Réparations de montres, pendules, bijouterie, lunettes, etc.
Achat de vieil or et vieil argent.
C. BOUYER.
21déc—1m DMaJ

Manufacture de Corsets et de Malakoffs.

Mme BOUMARD, 170, rue du Canal, informe les dames, sa nombreuse clientèle et le public qu'elle est de retour de son voyage de France où elle a apporté des articles d'une élégance et d'une fraîcheur qui font l'admiration des personnes qui les voient. Mme BOUMARD a un splendide assortiment de Corsets, de Malakoffs, de Tournures, de Lingerie, de Bijouterie et d'articles de fantaisie; elle est en mesure d'exécuter promptement et à des conditions très raisonnables, en raison de la crise que nous traversons, tous les ordres, pour Corsets et pour Malakoffs, qu'on voudra bien lui confier.
25déc—6m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.
Sous l'Hôtel St. Charles.

[illegible] PELLOROCE a l'honneur d'annoncer à ses clients et à tous les amateurs qu'il possède la plus grande quantité de PLANTES de première choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition, lesquelles seront vendues à des prix excessivement réduits.
14 janv—2m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

Plants, Plants.

Grande exhibition de Plants d'Europe [illegible] directement de France par le [illegible] Rosiers, [illegible] Magnolias, [illegible], Camélias, Bulbes, Oignons, [illegible], Arbres fruitiers, [illegible], Orangers, Citronniers [illegible], Fruit naturel de notre [illegible] avec les plantes que [illegible].
Prochaine à la Maison de BON JARDINIER, rue Carondelet, No 1 159 près Canal.
26déc—1m 3mars

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61.......RUE TCHOUPITOULAS.......61
NOUVELLE-ORLEANS.
30 juin—1an

PAUL ESTEBEN. LEON BOUTER.

PAUL ESTEBEN & CO,

Fabricants et Marchands de Cuirs.
Bureau et Salle de vente, No. 45 de la rue Peters, Deuxième District, Nlle-Orléans.
Tannerie au "Cowan Stock Landing."
24 fév—1m 3po

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

PREMIÈRE GRANDE VENTE DE LA SAISON,
A DIX ANS DE CRÉDIT,
POUR LE COMPTE DE PROPRIÉTAIRES ABSENTS.

Sixième Baron, Maisons à étage et Maisons à trois étages, en bois et en briques.

UN ILET DE BATTURE DE PRIX, près du "Grain Elevator", avantageusement situé pour des établissements de commerce et d'industrie exigeant une façade sur le fleuve.

L'ANCIEN EMPLACEMENT DU "STOCK LANDING", comprenant deux îlets entiers sur les rues Water, Tchoupitoulas, Chippewa et faisant face à l'Avenue de la Louisiane.

LA RANGÉE DE MAISONS BASSES, EN BRIQUES, solidement bâties, sur l'Avenue de la Louisiane, entre les rues Chippewa et Annunciation.

SOIXANTE-DIX-HUIT TERRAINS DE CHOIX POUR BATIR, comprenant les quatre îlets bornés par les rues Magazine, Constance, Laurel, Antonine, Amélie et Foucher,—avec tous les améliorations qui se trouvent dessus, immédiatement en face d'un des plus florissants faubourgs de la ville et des belles résidences de MM. Wintz, Peyton, Forstall, Rice Brothers, Godwin et d'autres, et

QUATRE ILETS DE TERRE situés le long des rues Delachaise, Foucher, [illegible], St. Denis et St. Patrick; d'autres très bons terrains pour bâtir.

Le tout sans réserve, un cinquième comptant, le reste à dix ans de crédit, en billets ne portant que six pour cent d'intérêt l'an.

Toutes ces propriétés sont vendues libres de taxes, excepté de celles de l'année courante et les titres sont des meilleurs de l'Etat.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 1er mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de propriétaires absents, les propriétés de très grand prix, ci-après décrites, savoir:

Dans le Deuxième District.

1. LE MAGASIN ET MAISON, en briques et à étage, formant l'angle des rues Royale et Quartier, dans l'ilet compris entre les rues Royale, Bourbon, Quartier et Hôpital. Le terrain a environ 26 pieds de face à la rue du Quartier, sur 32 pieds 5 pouces de large dans le fond et environ 69 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Royale. La partie inférieure de cette propriété est une grocerie, avantageusement située et ayant une bonne clientèle; la partie supérieure est une maison d'habitation. La maison a galerie sur la façade et galerie derrière; une cuisine détachée, en briques et à étage.

2. LA MAISON DE RÉSIDENCE, à deux étages, construite en briques, dans l'ilet borné par les rues Tremé, Marais, Douane et Bienville. Le terrain mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Tremé, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur. Les bâtisses ont été endommagées par le dernier incendie et comprennent, avec la construction sur l'allée, environ 16 chambres, vestibules et cabinets—convenablement réparées. Cette propriété aura toujours de bons locataires.

3bis.—LA BELLE RÉSIDENCE EN BRIQUES, à trois étages et à mansarde, dans une position centrale, formant l'angle Sud Est des rues Remparts et Toulouse, ayant des verandahs en fer, doubles sur la façade et de côté. La rue des Remparts est pavée en pierres rondes. La maison a tous les agréments intérieurs modernes, tels que gaz, water-works, etc. Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la vente. La gaité du voisinage et la facilité avec laquelle on se rend de là au centre des affaires, aux églises, aux écoles, aux marchés et aux lieux de récréation font de cette propriété une admirable résidence.

3. SIX TERRAINS situés dans l'ilet compris entre les rues Douane, Bienville, l'Avenue Hagan et la rue Rendon. Ils sont désignés par les Nos 1 à 6, inclusivement, et forment l'angle des rues Douane et Rendon. Pour les dimensions, voir les plans à la vente.

Dans le Sixième District

4. L'ILET DE BATTURE, de très grand prix, compris entre le fleuve Mississippi, la rue Water, l'Avenue de la Louisiane et la rue Delachaise, ayant environ 240 pieds de face à la rue Water,—avec tous les droits d'accroissements futurs, faisant face à l'Avenue de la Louisiane et à la rue Delachaise jusqu'au fleuve. Il n'y a pas de terrain de batture qui convienne mieux pour l'établissement d'un dépôt ou tout établissement qui exige une façade sur le fleuve. Il est avoisiné par "l'Elevator" et la fabrique de glace. La rue est pavée en pierres rondes jusqu'à la rue de Canal.

5. LE MAGNIFIQUE ILET DE TERRE touchant immédiatement à la batture, compris entre les rues Tchoupitoulas, Water, l'Avenue de la Louisiane et la rue Delachaise. Il est divisé en dix terrains désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement. Le terrain No. 1 forme l'angle de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas, le terrain No. 5 forme l'angle des rues Water et Delachaise. Les terrains sont désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

6. LE MAGNIFIQUE ILET DE TERRE touchant immédiatement à celui qui est décrit ci-dessus, compris entre les rues Tchoupitoulas, Chippewa, l'avenue de la Louisiane et la rue Delachaise, est divisé en douze terrains. Le terrain No. 1 forme l'angle des rues Delachaise, Tchoupitoulas et Chippewa. Le terrain No. 10 forme l'angle de l'avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas. Le terrain No. 12 forme l'angle de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

Cet îlet formait précédemment l'emplacement de l'ancien "Stock Landing," la rue Tchoupitoulas est pavée en pierres rondes, et les banquettes de l'avenue de la Louisiane et des rues Delachaise, Water et Chippewa sont en briques.

7. LA RANGÉE DE MAISONS BASSES ET DE MAISONS A ÉTAGE, en briques, faisant face à l'avenue de la Louisiane, désignées par les Nos. 38, 40, 42, 44 et 46 de l'ilet compris entre l'avenue de la Louisiane, la rue Chippewa, Delachaise et Annunciation. Ces maisons sont solidement bâties et ne sont pas endommagées, actuellement occupées, elles offrent une agréable demeure à une famille. Une maison à étage [illegible]. Ces maisons conviennent, sous tous les rapports, aux personnes qui ont peu de moyens et désirent acheter des lots de terre, sur une grande et belle avenue, près du fleuve.

8. LE BEAU TERRAIN D'ENCOIGNURE, ayant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Chippewa sur 120 pieds [illegible] et faisant face à la rue Delachaise; c'est un excellent emplacement pour le commerce ou pour une maison.

9. VINGT TROIS TERRAINS POUR BATIR, compris entre les rues Magazine, Constance, Antonine et Foucher, [illegible]. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 23, inclusivement. Le terrain No. 10 forme l'angle des rues Magazine et Foucher; le terrain No. 11 forme l'angle des rues Magazine et Antonine; le terrain No. 1 forme l'angle des rues Constance et Foucher; le terrain No. 3 forme l'angle des rues Constance et Antonine. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

10. QUINZE TERRAINS DE CHOIX POUR BATIR, comprenant tout l'ilet situé entre les rues Magazine, Antonine, Amélie et Constance. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 15 inclusivement. Le terrain No. 12 fait l'angle des rues Magazine et Antonine. Le terrain No. 2 forme l'angle des rues Magazine et Amélie; le terrain No. 8 forme l'angle des rues Constance et Antonine; le terrain No. 15 forme l'angle des rues Constance et Amélie. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

11. VINGT TERRAINS DE CHOIX, comprenant tout l'ilet de terre borné par les rues Constance, Laurel, Foucher et Antonine. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 20, inclusivement. Le terrain No. 14 forme l'angle des rues Constance et Foucher; le terrain No. 2 forme l'angle des rues Laurel et Foucher; il y a dessus une maison basse, en bois, hangar, etc. Le terrain No. 2 touche au terrain No. 1 sur lequel est bâtie une belle église catholique avec un presbytère de chaque côté de l'église. Cette partie de l'ilet forme l'angle de la rue Laurel et de l'avenue [illegible]. Le terrain No. 20 est amélioré par une grande et spacieuse maison basse, d'environ 60 pieds de long, à galerie sur la façade et galerie latérale. Les terrains Nos. 9 et 10 sont améliorés par des maisons en briques et en bois. Pour les dimensions, voir le plan à la vente.

12. SEIZE TERRAINS DE CHOIX, comprenant tout l'ilet de terre borné par les rues Constance, Laurel, Antonine et Amélie. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1 à 16 inclusivement. Le terrain No. 14 forme l'angle des rues Constance et Antonine; le terrain No. 9 forme l'angle des rues Constance et Amélie; le terrain No. 8 forme l'angle des rues Laurel et Amélie, et il est amélioré par une maison basse en bois; le terrain No. 1 forme l'angle des rues Laurel et Antonine, et il est amélioré par une maison basse en bois de 10 pieds sur 6, à galerie sur la façade, galerie derrière et, dans le fond, par une bâtisse en briques de 10 pieds sur 15, offrant de très grands avantages d'espace; le terrain No. — touche au terrain ci-dessus décrit, et il y a dessus des maisons en bois et en briques, pouvant toutes servir de commerce; le terrain No. 16 est amélioré par une maison en bois et d'autres dépendances en briques et en bois, cuves, etc.

Les quatre îlets ci-dessus décrits comprennent une partie de la briqueterie Delachaise, bien connue par son élévation et ses admirables environs. Ils sont face à l'un des plus beaux et des plus florissants faubourgs de la ville et aux magnifiques résidences de MM. Wintz, Peyton, Forstall, Goodwin, Rice Brothers et autres. On n'y rend par deux lignes de chars à cheval et ils sont près du marché de la rue Neuvième. Il n'y a pas de plus bel emplacement en ville pour les personnes qui désirent se fixer dans un quartier qui ne peut manquer de se valoir.

13. SEPT TERRAINS situés dans l'ilet compris entre les rues Dryades, Foucher, Bacchus et Delta. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 15, inclusivement. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Dryades et Foucher.

14. UN CERTAIN TERRAIN situé dans l'ilet compris entre les rues Dryades, l'Avenue de la Louisiane, les rues Delachaise et Bacchus. Le terrain est désigné par le No 11; il a 32 pieds de face à la rue Dryades, sur 150 pieds de profondeur.

15. ONZE TERRAINS comprenant tout l'ilet de terre compris entre les rues St-David, St-Patrick, Amélie et Foucher; ils sont désignés par les Nos 1 à 11, inclusivement.

16. ONZE TERRAINS comprenant tout l'ilet de terre compris entre les rues St-Patrick, St-David, Delachaise et Foucher; ils sont désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement.

17. TREIZE TERRAINS formant tout l'ilet de terre compris entre les rues St-Denis, St Patrick, Delachaise et Foucher; ils sont désignés par les Nos 1 à 12, inclusivement.

18. TREIZE TERRAINS formant l'ilet de terre compris entre les rues St. Denis, St. Patrick, Amélie et Foucher; ils sont désignés par les Nos 1 à 13 inclusivement.

La valeur de ces lots augmente rapidement à cause de la proximité de l'Avenue de la Louisiane, du chemin de fer en face de la rue St. Patrick et la rapide extension des améliorations dans la direction, à partir de la rue St. Charles. Ils offrent donc de grands avantages pour les jardins et les résidences.

Les propriétaires, demeurant à l'étranger, les ont mises sur le marché malgré le triste état actuel de nos affaires. Les conditions sont telles qu'elles mettent les personnes qui veulent s'établir dans la métropole du Sud à même d'exécuter leur projet. Le progrès du Sixième District a entraîné celui de tous les anciens Districts; les améliorations présentes et les entreprises en voie d'exécution ne sauraient manquer de l'accroître et fournir aux acquéreurs l'occasion d'y faire d'excellents placements. La vente étant la première grande vente de la saison, et les propriétés devant être vendues péremptoirement et libres de toutes taxes (excepté celles de l'année courante, payables en 1874), les titres étant des plus sains et des meilleurs de l'Etat, il serait bon que les personnes qui ont de l'argent à placer examinassent ces propriétés et assistassent à l'encan qui aura lieu aux conditions suivantes, qui sont extraordinairement avantageuses.

TERMES ET CONDITIONS.—Un cinquième comptant, le reste à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt de six pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance, les dits billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an, jusqu'à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat). Les bâtisses devront être assurées et les polices devront être transférées aux vendeurs.

Les conditions pour la propriété décrite en premier lieu seront: un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt l'an et toutes les autres garanties habituelles.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Joseph Fahey, notaire public. 11 fév

H. BIER,

STOCK BROKER,

No. 38 Carondelet street, back office.
State and City Taxes paid at a liberal discount.
10 juin—1an

MEUBLES.

D. Kelham & Co.,

Aux Nos. 26 et 28 de la rue Royale,

VENDENT, en ce moment, tous leur grand stock, qui se compose de meubles de chambre à coucher, meubles de salons et meubles de salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer; meubles ordinaires et meubles de bureaux, etc.—pour cause de changement de commerce.
6déc—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO

Vente sans Réserve.

450 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & CO—E. RANDOY Encanteur—SAMEDI, le 1er mars 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur, (anciennement Vieille-Levée)—

450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Sans réserve pour clore des consignations.
Conditions à la vente. 28 fév—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bonne encoignure pour le commerce.
Trois jolies maisons basses, en bois, nouvellement bâties, à l'angle des rues Dumaine et Rocheblave.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs, Bureaux, No 17 de l'Exchange Place.—SAMEDI, 15 mars 1873, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les propriétés ci-après décrites—

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, Ste. Anne, Tonti et Rocheblave. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2 et 3 et ont les dimensions suivantes:

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Dumaine et Rocheblave, il a 30 pieds 5 pouces de face à la rue Dumaine, sur [illegible] pouces de face à la rue Rocheblave de 77 pieds 9 pouces. Ensemble, toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison basse et double, en bois, couverte en ardoises; une cuisine basse double, cuve, &c. L'encoignure convient à un détaillant.

Le terrain No 2 a 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine, sur [illegible] pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations se composent d'une maison basse, en bois, nouvellement bâtie, couverte en ardoises, cuisine, cuve, &c.

Le terrain No 3 a 22 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Rocheblave, sur 41 pieds 1 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations consistent en une maison basse, en bois, nouvellement bâtie.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées, les polices devront être transférées aux porteurs des billets et les acquéreurs payeront les taxes de l'année 1873 entre le montant de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Robt. J. Kerr, notaire public, aux frais des acquéreurs.
1er mars—1, 8—jusq date

Vente sans Limite, pour Clore une Succession.

Deux Maisons basses en bois dans la rue Cassacalvo, maintenant Royale, entre les rues Poète et Espagne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 15 mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, sans limite, pour clore une succession—

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Cassacalvo, maintenant Royale, Poète, Espagne et Dauphine. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2, et ont chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Royale, sur 1,7 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, toutes les améliorations qui se trouvent dessus et comprennent sur chaque terrain, une maison basse en bois, ayant trois chambres, une cuisine détachée, portant les Nos 496 et 497 de la rue Royale, louées chacune à raison de $10 par mois.—Il sera vendu, avec chacune de ces propriétés, 2 actions de la Banque des Citoyens que les acquéreurs devront assumer et pour lesquelles ils devront assumer toutes les responsabilités qui résultent de la possession des dites actions, pour garantir le paiement d'un billet de $10 payable ou renouvelable le 1er au 1er novembre 1873.—Pour le reste, un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause habituelle de cinq pour cent, honoraires d'avocat. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses et transférer les polices aux porteurs des billets, ils devront en outre payer toutes les taxes de l'année 1873 en sus du montant de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant T. Ducros, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1er mars—

Vente sans limite,

POUR PAYER UNE HYPOTHÈQUE.

Propriétés de choix, centrale — dans les rues Douane, Julie et Bayou St Jean. Une très bonne ferme, près les nouveaux Abattoirs.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 8 mars 1873, à midi, il sera vendu, sans limite, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, les excellentes propriétés suivantes:

1o—La maison, en briques et à trois étages, portant le No 161 de la rue Douane, située dans l'ilet compris entre les rues de la Douane, Bienville, Dauphine et Bourgogne, le terrain a 21 pieds de face à la rue de la Douane, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La maison est bien construite et contient une position centrale et une bonne clientèle.

2o—La maison à étage, double et en bois, portant le No — de la rue Julie, située dans l'ilet compris entre les rues Julie, Baronne, Lévrâles et Girod. Le terrain a 33 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, sur 121 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double, en bois, à étage et une cuisine [illegible], louée à raison de $35 par mois, depuis octobre 1874.

3o—Deux grands terrains situés dans le Troisième District, faisant face au chemin qui conduit du Bayou St-Jean et à l'Avenue Marigny, à l'angle de la Pointe de la porte de Bayou. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2. Le terrain No 1 a 91 pieds 3 pouces de face au chemin conduisant du Bayou St Jean, sur 447 pieds sept pouces de profondeur et sur l'Avenue Marigny et 116 pieds 11 pouces de large dans le fond. Il y a dessus une maison basse en bois.—Le terrain No 2 a 91 pieds 3 pouces de face au chemin conduisant du Bayou St-Jean, sur 522 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, 474 pieds 3 pouces du côté inférieur et 93 pieds de large dans le fond.

4o—Le très beau jardin potager et d'agrément situé dans la paroisse St-Bernard, à environ un mille au dessous des Casernes, ayant environ six arpents de face au fleuve Mississipi, sur 80 arpents de profondeur. Il y a dessus une bonne maison en bois et d'autres bâtisses. La terre est entourée, fertile et en culture; elle convient à l'élève des animaux et à la culture des légumes.

CONDITIONS—Un quart comptant; le reste à 1, et 2 ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur les propriétés, portant intérêt de 8 pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, avec la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être assurées et les polices devront être transférées aux porteurs des billets, jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront payer toutes les taxes des années 1871 et 1873 en outre du montant de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Ed. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 fév

PAR G. DE FERIET & Co.

Succession de W. Armstrong.—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—No 35,783—PAR G. DE FERIET & CO—Jno. Armand, Encanteur, Bureaux No 70 de la rue Royale.—JEUDI, 6 mars 1873, à midi, à la Bourse d'encan St Louis, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1872 et d'un autre ordre inscrit par l'honorable J. Pinettl, en date du 11 janvier 1873, savoir:

1o Deux terrains situés dans l'ilet compris entre les rues Bourgogne, Esplanade, Hôpital et Rampart, Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2; ils ont 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face sur 127 pieds 9 pouces 9 lignes de profondeur; il y a dessus une maison en bois.

2o Un terrain situé dans l'ilet compris entre les rues St-Philippe, Royale, Ursulines et Bourbon. Le dit terrain a 21 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 1 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

CONDITIONS.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur; les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent (commission d'avocat) et toutes les autres conditions ordinaires.

L'acte de vente pardevant E. Bossay notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28fév—

PAR D. E. MORPHY.

Maquereaux. Maquereaux.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu aujourd'hui, SAMEDI, 1er mars, à 10 heures du matin, au magasin No 47, rue des Magasins, pour clore une consignation—

35 demi barils maquereaux No 1.
35 dito maquereaux No 2.
En débarquement du steamer Texas.
Conditions—Comptant. 1er mars

Fer forgé, fer fondu et en plaque, cuivre jaune et rouge.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu le LUNDI, 3 mars 1873, à 10 heures du matin, à la succursale de A. Thomas, encoignure des rues Julie et Commerce, pour compte de qui il appartiendra, tout le fer forgé, fonte et en plaque, et du cuivre jaune et rouge sauvé du dernier incendie. 28fév

GOUTTE ET RHUMATISMES!

GUÉRISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DE

BAINS DE VAPEUR,

pris à l'aide d'APPAREILS SPÉCIAUX, ayant obtenu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

E. GAMTIN,
17fév—6m MeVD 198 rue Royale.

Fred'k Wm. Luttgen,

(Associé de la maison Wm. S. Twiss & Co.)
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES.
123..........Church street..........123
NEW YORK.

SOLLICITE des consignations et offre ses services pour l'achat de TAPIS LAINES, MARCHANDISES SECHES et de toutes marchandises en général.
Références: MM. Aug. Belmont & Co., banquiers, 19 et 21 Nassau st., New York; MM. Hotter & Thebaud, 44 Broadway, New York; M. Charles Kopman et G. P. Blanchard, Nlle-Orléans.
21 janv—1m—mar jeu sam

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et débarquées concurrence. 16fév—1an

DROGUERIE P. CUSACHS

EN magasin, reçu dernièrement:
ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO,
SULFOVINATE DE SODIUM, COCHE et autres Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraîche.
FLEURS MONDÉES nouvelles.
FECULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en vrac et en paquets, marque Goulet.
EAU DE FLEURS D'ORANGERS en estagnons et damejeannes.
GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités.
ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Thylle Keisser Jay & Co., de Paris.
CARMIN DE SAFFRANUM EN CARMIN D'INDIGO.
ENCRES FRANÇAIS SUPÉRIEURES, tous les numéros.
SAFFRAN d'Espagne, 1er tous, do. do. do.
A vendre par
E. CUSACHS.

L'Abeille d...
FEU[illegible]
LE R[illegible]
De lady Julia[illegible]